

FORMATION

PREVENIR ET GERER UN CONTENTIEUX PRUD'HOMAL



PROGRAMME

OBJECTIF :

- Connaître le fonctionnement de la juridiction prud'homale
- Maîtriser les différentes étapes de la procédure
- Préparer le dossier et choisir les axes de défense
- Anticiper les conséquences du jugement et les voies de recours

POUR QUI : Responsables, managers souhaitant acquérir ou renforcer leurs connaissances en matière de droit social.

DURÉE : 2 jours

MÉTHODE ET MOYENS : Pédagogie active
Mini-cas pratiques - Application pratique sur chaque partie de la formation.

PREVENIR LE CONTENTIEUX PRUD'HOMAL

Identifier les situations à risques (durée du travail, rupture du contrat...)
Construire le dossier de licenciement comme un prud'homme potentiel.
Quand et comment recourir à la transaction ?

COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT ET LA SAISINE DU CONSEIL DES PRUD'HOMMES

Qui sont les conseillers prud'homaux ?
Saisine du Conseil des Prud'hommes par l'entreprise/ par le salarié.

COMMENT REAGIR A LA RECEPTION D'UNE CITATION PRUD'HOMALE ?

Compétence (d'attribution, territoriale, des sections) du Conseil des Prud'hommes ; l'irrecevabilité des demandes.
L'unicité de l'instance prud'homale.
La prescription de l'action en paiement des salaires.
Le reçu pour solde de tout compte, la transaction.

MAITRISER LES DIFFERENTES ETAPES DE LA PROCEDURE PRUD'HOMALE

Situations d'urgence et référé.
Phase de conciliation, les conseillers rapporteurs.
Demandes d'expertise, audience de jugement, départage.

CONSTITUER LE DOSSIER PRUD'HOMAL

Bien préparer son dossier.
L'établissement des preuves : moyens et modalités, argumentaire écrit.
Les documents spécifiques à produire selon la nature de l'affaire.
La communication des pièces.

PREPARER LA DEFENSE DE L'ENTREPRISE

Représentation et assistance des parties : dans quel cas prendre un avocat ?
Définir la stratégie à adopter.
Savoir déjouer les pièges les plus courants et les principaux incidents d'audience.
L'importance de la présence du dirigeant ou de son représentant à la conciliation.
Quels comportements adoptés vis-à-vis des conseillers rapporteurs ?
Les exceptions de procédures.
Bien préparer la défense au fond.
Les attitudes envers la partie adverse pendant et après la procédure.

ANTICIPER LES CONSEQUENCES DU JUGEMENT ET LES VOIES DE RECOURS

Le délibéré, l'exécution provisoire.
Quand faut-il faire appel d'une décision ?
L'appel et le pourvoi en cassation.

DÉCUPLEZ VOS CHANCES
DE RÉUSSIR, DITES OUI
À LA FORMATION !